

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1725

Artikel: Des solutions adaptées aux besoins des personnes et au marché du travail
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des solutions adaptées aux besoins des personnes et au marché du travail

Jean-Daniel Delley (16 mars 2007)

En Allemagne, l'âge de la retraite va passer progressivement à 67 ans d'ici 2029, malgré les protestations syndicales. Et la Grande-Bretagne envisage de fixer à 68 ans le départ de la vie active à l'horizon 2044. En Suisse, c'est silence radio sur le sujet, campagne électorale oblige. D'ailleurs une élévation de l'âge légal de la retraite n'aurait actuellement aucune chance devant le peuple. Pas plus d'ailleurs que l'abaissement quasi général à 62 ans, préconisé par l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse.

L'allongement de l'espérance de vie, tout comme la baisse de la natalité, fragilisent le financement de l'AVS : moins de cotisants, plus de rentiers. Augmenter l'âge de la retraite paraît donc relever d'une simple logique arithmétique. D'autant plus que déjà, sur le marché du travail, la demande peine à satisfaire l'offre. Et l'immigration seule ne suffira pas à combler ce déficit. Pourtant décréter un âge fixe de la retraite pour toutes et tous, c'est ignorer la complexité des situations personnelles et la réalité des conditions de travail.

Nombre de personnes de plus de 65 ans sont encore disposées à exercer une activité professionnelle. Mais les entreprises n'ont pas encore compris le profit qu'elles pourraient tirer de l'expérience d'employés âgés. Il n'est que d'observer la difficulté à décrocher un emploi à partir de la cinquantaine. A la décharge de l'économie, il faut mentionner l'effet dissuasif sur l'embauche des coûts du deuxième pilier et des salaires qui croissent avec l'âge.

Certains aînés poursuivraient volontiers leur carrière professionnelle si les conditions de travail étaient mieux adaptées à leur situation : postes à temps partiel, cahier des charges adéquats. D'autres au contraire sont atteints dans leur santé ou fatigués et aspirent à une retraite anticipée. Leur imposer une retraite plus tardive reviendrait à alourdir les charges de l'assurance invalidité et de l'aide sociale.

L'amélioration des conditions de travail – rythmes, sentiment de sécurité - voilà la condition première d'une augmentation du taux des actifs. Couplée à une diminution des coûts du travail des personnes âgées – le revenu gagné tout au long de la vie active pourrait être ventilé de manière à ce que le salaire maximum soit atteint en milieu de vie, pour diminuer progressivement jusqu'à la retraite - et à un aménagement du temps de travail cette amélioration contribuerait à maintenir un plus grand nombre d'actifs sur le marché du travail. Et pour celles et ceux que la vie professionnelle n'a pas gâtés – en durée comme en pénibilité - doit être ouvert le droit à une retraite précoce.